

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS

Objet : ARRÊTÉ PERMANENT portant déport de Laurence MOULIN - Prévention des conflits d'intérêt

AT_127_2023.

Le Maire de la Ville de CORBAS [Rhône]

Vu, la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique;

Vu, le code général des collectivités territoriales ;

Vu, le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 ;

CONSIDÉRANT que Madame Laurence MOULIN pourrait potentiellement se trouver dans une situation de conflit d'intérêt avec les activités liées aux associations Corbas Pelloch Club, Corbas tennis de table, le jardin du haut, le comité pour les anciens, le comité des fêtes, le comité de jumelage et le Polaris.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Madame Laurence MOULIN s'abstient de toute intervention nécessaire à l'instruction, à l'édiction, au suivi et à l'exécution des décisions prises au nom de la commune et relatives aux activités liées aux associations Corbas Pelloch Club, Corbas tennis de table, le jardin du haut, le comité pour les anciens, le comité des fêtes, le comité de jumelage et le Polaris. Elle ne peut donner aucune instruction, ni prendre part à aucune réunion, ni émettre un avis relatif à ces trois domaines.

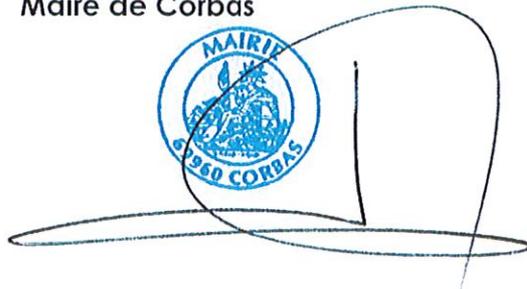
ARTICLE 2 : Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté

CORBAS, 01/06/2023

Alain VIOLLET

Maire de Corbas

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de Corbas, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE' at the top and '6960 CORBAS' at the bottom. A large, stylized black ink signature is written over the stamp.